

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 25 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 25 AOUT 2016

Présents : JAQUIER Christian, BRENIAUX Blandine, CRINQUAND Mickaël, LORENTZ Jean-Jacques, FORESTIER Arnaud, JOLY Lionel, THIEVENT Claudine

Absente excusée : CHARLES Valérie

Absente : MAIRE Corinne

Secrétaire de séance : CRINQUAND Mickaël

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 8) Réponse du syndicat des eaux : vente de terrain au Château d'eau**
- 9) Évaluation des rejets à la station d'épuration**

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Étude de devis
- 2) Achat terrains
- 3) SIDEC : Maintenance informatique
- 4) Bilan des jeux des 4 villages
- 5) Rapport d'activités 2015 du SYDOM
- 6) Rapport annuel 2015 du Syndicat des eaux
- 7) Rapport annuel 2015 de l'agence de l'eau
- 8) Réponse de syndicat des eaux : vente de terrain au Château d'eau
- 9) Évaluation des rejets à la station d'épuration
- 10) Questions diverses

1) Étude de devis

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, **approuve le devis d'Espace Emeraude d'un montant de 353,60 € TTC pour la fourniture d'un chauffe eau pour l'appartement de Mme Bardin** situé dans le bâtiment du caveau du chalet. Il sera installé par l'employé communal avec l'aide de Jean-Jacques LORENTZ.

Arrivée de M. JOLY Lionel

Le conseil approuve avec 6 voix pour et 1 voix contre **le devis de l'entreprise Tanier d'un montant de 3 800 € TTC pour la création d'un jardin du souvenir, un columbarium 4 cases et 2 cavurnes au cimetière.**

Un nouveau devis de l'entreprise Burdin Bossert d'un montant de 97,02 € H.T. remplaçant le devis voté le 23 juin 2016, pour la fourniture de ferraille pour les lettres PUPILLIN à l'entrée du village est approuvé à l'unanimité.

Le conseil décide à l'unanimité de remettre en état le chemin de feule avant les vendanges. **Une journée bénévolat sera organisée le vendredi 16 septembre à 13h30 (rendez-vous vers Saint Léger), si le temps est favorable.** Sept m³ de béton à 100 € /m³ seront achetés et l'entreprise Breniaux aidera bénévolement à la mise en place.

2) Achat terrains

Le conseil décide à l'unanimité d'acheter à **M. BAVEUX Gérard** les parcelles suivantes :

- **AD 11, Bois des sept sergents, surface 18 a 90 ca,**

- **ZE 69, Chaux, surface 23 a 24 ca.**

Le prix d'achat est fixé à 4 400 €.

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à rédiger l'acte administratif et le 1^{er} adjoint à le signer.

3) SIDEC : Maintenance informatique

Le conseil municipal, lors de sa séance du 30 mars 2016 a accepté d'adhérer au SIDEC pour la maintenance du logiciel informatique pour l'année 2016. **Il convient de préciser sur la délibération que le Maire est autorisé à signer la convention pluriannuelle** (un an renouvelable tacitement, avec une durée maximum de 6 ans).

Le conseil accepte à l'unanimité de reprendre une nouvelle délibération avec cette précision.

4) Bilan des jeux des 4 villages

Le bilan financier est présenté par M. le Maire, la journée a généré un bénéfice de 180,56 €.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil accepte le don de 2 500 € correspondant à l'avance faite par la commune à l'ASCP sous forme de subvention et décide de laisser le bénéfice à l'ASCP.

Il remercie à nouveau tous les bénévoles ayant participé au bon déroulement de ces jeux.

5) Rapport d'activités 2015 du SYDOM

En 2015, chaque habitant Jurassien a produit en moyenne 288 kg de déchets ménagers (hors déchetterie) soit une diminution de 0,7 % et 467 kg au total soit une diminution de 2,1 %.

Le rapport d'activité 2015 du SYDOM est approuvé à l'unanimité et reste consultable en mairie.

6) Rapport annuel 2015 du Syndicat des eaux

Jean-Jacques LORENTZ, délégué au Syndicat des Eaux présente ce rapport aux conseillers. Les finances du syndicat sont plutôt bonnes et des travaux de réfection des conduites sont entrepris chaque année. Ils permettent la diminution des fuites sur le réseau.

Le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable est approuvé à l'unanimité et reste consultable en mairie.

7) Rapport annuel 2015 de l'agence de l'eau

Il est approuvé à l'unanimité et reste consultable en mairie.

8) Réponse du syndicat des eaux : vente de terrain au Château d'eau

Le Syndicat des eaux d'Arbois Poligny nous fait savoir qu'il refuse la proposition de la commune de vendre le terrain où se situe le château d'eau pour un montant de 500 € argumentant que jusqu'à présent, les municipalités ont cédé leur terrain pour l'euro symbolique et que des travaux de sécurisation sont à envisager.

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide de céder uniquement la partie où se situe le château d'eau au syndicat et à l'euro symbolique afin qu'il puisse être clôturé à la charge du syndicat.

La commune se réserve donc le terrain devant le château d'eau pour le retournement du camion du SICTOM. L'aménagement de cette place sera demandée au syndicat.

La commission bâtiment se rendra à l'ancien réservoir situé entre Arbois et Pupillin pour en examiner l'état et le sécuriser.

9) Évaluation des rejets à la station d'épuration

Suite à la réunion du comité de pilotage de la station d'épuration d'Arbois, le 4 avril dernier, il a été convenu de réaliser des bilans d'autosurveillance des rejets d'assainissement dans le réseau d'Arbois afin d'en mesurer la pollution rejetée.

La société Suez nous propose donc un devis d'un montant de 2 067,74 € pour réaliser 2 prélèvements et en analyser le contenu (un lors des vendanges et le 2^{ème} en hiver).

Le conseil décide avec 2 voix pour, 4 abstentions 1 voix contre d'accepter ce devis.

10) Questions diverses

*** Sécurité sur la rue du Ploussard :**

La commission sécurité présente son étude pour faire ralentir les usagers dans la rue du Ploussard. La mise en place de plateaux ralentisseurs (dos d'âne) est retenue. Une demande d'accord sera faite au Conseil Départemental, à la Communauté de Communes et des devis seront demandés.

*** Éoliennes de Chamole :**

Une demande d'autorisation de travaux a été déposée en Mairie par un cabinet d'études pour l'alimentation moyenne tension souterraine d'un parc éolien à Chamole.

Vu les documents fournis, le conseil décide de ne pas se prononcer et de demander une rencontre avec ERDF afin d'avoir plus d'informations.

*** Emplacement des containers à poubelles :**

Pour de raisons de sécurité, il est rappelé aux habitants concernés que l'emplacement prévu par le SICTOM se situe en face du 54 Rue du Ploussard vers le poteau électrique (entre les limites de parcelles de M. BENOIT Michel et GROSJEAN Benoît) et non pas au croisement entre la rue du Ploussard et la rue des Vendanges.

Aucun véhicule n'est autorisé à stationner sur cet emplacement.

*** Orage du 25 juin 2016 / Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :**

Le Maire donne lecture d'un courrier de M. LAME Jules qui a des soucis d'infiltration d'eau lors de fortes pluies. Le Maire se rendra sur place pour discuter du problème.

INFORMATIONS

*** Pose de compteurs Linky par ERDF :**

Experts d'ERDF qui rassurent d'un côté, associations qui inquiètent de l'autre, le compteur Linky fait l'objet d'informations radicalement contradictoires quant à ses éventuels risques pour la santé et le logement. Le magazine Que Choisir démontre que la contribution de ce compteur à l'exposition domestique aux ondes n'est que mineure et affirme que seuls 8 cas d'incendie ont été recensés sur 300 000 compteurs installés pendant l'expérimentation.

*** Élagage des plantations privées qui débordent sur la chaussée :**

Il est rappelé aux riverains que « les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupés, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux » (article D. 161-24, CR).

Si les habitants de Pupillin ne respectent pas cette règle, un courrier leur sera envoyé et le travail sera réalisé par l'employé communal et refacturé aux propriétaires par le trésor public.

*** Transports scolaires :**

Pour les personnes qui en ont fait la demande, les cartes de bus sont disponibles en mairie.

*** Cartes Avantages Jeunes :**

Le Maire remettra les Cartes Avantages Jeunes aux enfants qui en ont fait la demande le vendredi 2 septembre à 18 heures en Mairie.

*** Logement vacant :**

Le logement situé au dessus de la mairie va se libérer au 1^{er} septembre. La commune recherche un nouveau locataire.

FETE DU BIOU : DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2016

Rassemblement : 9 h 30 devant la maison de Mme BORNARD (sortie Pupillin, coté Buvilly),

Offrande : 10 h 00 à l'église,

Concert : 11h15 par « La Biou 'z' » place de l'église,

Vin d'honneur : 11 h 30.

La Commission Fêtes et Cérémonies et les vigneronns organiseront le vin d'honneur.

Les enfants âgés de plus de 2 ans ½ qui désirent défiler pour la fête du Biou, sont invités à venir chercher les costumes au Caveau Désiré PETIT (voir Anne-Laure) à compter du 5 septembre de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h du lundi au vendredi.

Un chèque de caution de 20 € sera demandé lors de la remise des costumes.

La restitution des vêtements se fera également au Caveau Désiré PETIT.

La caution sera restituée ce jour-là.

Pour les plus grands, des tabliers noirs sont à leur disposition.

*** Opération brioches du 3 au 9 octobre 2016 :**

Les personnes intéressées pour participer à cette opération au profit de l'APEI d'Arbois peuvent se faire connaître en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Le maire

Le secrétaire de séance

Christian JAQUIER

Mickaël CRINQUAND